



Abandon d'usufruit ou procès?

Par **ustrycki chantal**, le **01/07/2008** à **19:22**

mes parents ont divorcé suite au départ de mon père avec une autre femme dont il est remarié. A la signature de l'acte de divorce, il a laissé l'usufruit de la maison dont ils étaient copropriétaires, à ma mère en compensation d'une éventuelle prestation compensatoire. A ce jour, ma mère est en maison de retraite dont les factures sont égales à plus du double de sa retraite (630€/mois) et est décidée à vendre la maison pour payer son hébergement. Mon père qui va devoir payer sa part d'usufruit, soit 30% de sa part à ma mère, refuse de vendre. Il veut que ma mère abandonne l'usufruit alors que lui perçoit une pension "correcte" ainsi que son épouse et que nous, les deux enfants avons 1 l'AAH et l'autre un salaire à 80% (mariée à une personne pensionnée SS 2ème catégorie). quelle est la solution que vous nous conseillez d'adopter? Quelles sont les possibilités et les inconvénients de chacunes? Merci